

LA PLACE ET L'AVENIR DE LA FINANCE ISLAMIQUE EN EUROPE

Michel HADDAD

*Professeur à la FGM
Université Saint-Joseph de Beyrouth
michel.haddad@usj.edu.lb*

Nouhad EI CHALOUHI

*Chargée de cours à la FGM
Université Saint-Joseph de Beyrouth
nouhad.chalouhi@gmail.com*

RÉSUMÉ

La finance islamique est présente et n'a de cesse de s'étendre en Europe. Si certains pays, comme le Royaume-Uni ou le Luxembourg, connaissent un développement conséquent des banques islamiques dans leur système bancaire, d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou encore l'Autriche ont permis récemment l'implantation d'une banque islamique ; ce qui n'est pas encore le cas en Italie, en Espagne, ou même en Belgique. Malgré ce développement hétéroclite, les banques islamiques peinent à s'implanter en Europe.

Mots-clés : Banque islamique, *charia*, *haram*, produits financiers islamiques, Royaume-Uni, France, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Italie, Espagne, marché européen.

ABSTRACT

Islamic finance is constantly growing in Europe. While some countries such as the United Kingdom and Luxembourg have developed Islamic banks on their territory, other countries such as France, Germany and Austria have recently allowed the establishment of an Islamic bank. This is not yet the case in Italy, Spain, or even Belgium. Despite this heterogeneous development, Islamic banks are struggling to settle in Europe.

Keywords : Islamic bank, *sharia*, *haram*, United Kingdom, France, Germany, Luxembourg, Belgium, Italy, Spain, European market.

INTRODUCTION

La finance islamique est répandue principalement dans les pays du Golfe persique, comme l'Iran, l'Irak, le Koweït, l'Arabie-Saoudite, le Qatar, mais aussi dans les

pays du sud asiatique comme la Malaisie, le Brunei, et l'Indonésie. Elle est aussi très présente dans l'Afrique du Nord, spécifiquement au Maroc, en Tunisie, en Algérie, et dans l'Afrique de l'Ouest, comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, et le Togo. D'autres banques islamiques opèrent dans plus de 80 pays, non seulement musulmans, mais où vivent une minorité de musulmans, comme c'est le cas en Europe. L'objectif de cet article et de poser les principes de la finance islamique pour pouvoir analyser et comprendre tant les opportunités que les défis auxquels vont être confrontés les banques islamiques dans les pays de l'Union Européenne.

Il est à l'heure actuelle difficile que la finance islamique soit une alternative importante au système financier classique en Europe. L'étude portera essentiellement sur la place des banques islamiques dans les principaux pays d'Europe, tout en s'interrogeant sur son avenir, dans cette partie du monde.

1. L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES BANQUES ISLAMIQUES EN EUROPE

La première expérience des banques européennes au financement sans intérêts a eu lieu en 1920, avec la *Eastern Bank*, devenue la *Standard Chartered* en 1971, qui a été autorisée à ouvrir une succursale à Bahreïn, à condition que toutes ses transactions soient basées sur l'absence d'intérêts¹. L'engouement des banques traditionnelles pour la finance islamique les a poussées à créer des fenêtres islamiques (*Islamic Windows*). Ces banques classiques non islamiques vont créer des filiales, agences, et des produits de la finance islamique dans divers pays. Par exemple, « *la Citibank a été la première à ouvrir sa filiale en 1996 à Bahreïn, suivie de HSBC qui a implanté Amanah Finance en 1998 à Dubaï. Le groupe UBS a créé sa filiale Noriba Bank à Bahreïn en 2002. En juin 2003, le français BNP-Paribas a lancé une unité de banque islamique à Bahreïn* »². Cette expansion des banques occidentales dans les pays à forts financements islamiques va se développer aussi dans différents pays européens.

Ainsi, en Angleterre, la banque islamique d'investissement Al Baraka de Jeddah, a acheté la société britannique *Hargrave Securities*. Ses activités se sont développées entre les années 1980 et 1990, elle avait entre 11 000 et 12 000 clients³. Mais un obstacle majeur empêchait le développement des banques islamiques : un obstacle d'ordre fiscal. En effet, dans l'hypothèse de conclusion d'un contrat de *Mourabaha*, il y avait le paiement du droit d'enregistrement d'une maison par exemple, par la banque, puis au moment du transfert de la propriété de la banque

1. *Ibid.*, p.8.

2. Shaykh Tarik BENGARAI, « *Éléments de réponses pour moraliser l'économie et la rendre au service de l'Homme, pour une finance éthique, responsable, solidaire et participative* », 2013, p.6. « <https://www.aef.asso.fr/publications/rapport-moral-sur-l-argent-dans-le-monde/rapport-moral-2013/eacute-l-eacute-ments-de-r-eacute-ponses-pour-moraliser-l-146-eacute-conomie-et-la-rendre-au-service-de-l-146-homme-pour-une-finance-eacute-thique-responsable-solidaire-et-participative> », consulté le 12 mai 2017.

3. (an), Fuad AL- OMAR and Mohammed Abdel HAQ, « *Islamic Banking: Theory, Practices and Challenges*», Zed Books, London, 1996, p.45.

au client, par le client. Mais cette double imposition a été supprimée par une loi de finances de 2003⁴, ce qui a permis d'ouvrir le champ d'action des banques islamiques sur la prestation de nouveaux produits islamiques sur le marché. Al Baraka Bank a été à Londres une grande instigatrice de la finance islamique par le financement d'achats de logement, à travers le contrat de *Mourabaha* à partir de 1988. En 1999, un deuxième régime de location a été introduit par le produit *Ijara*, avec la Bank of Kuwait, et son successeur Al Ahli United Bank⁵. Bien qu'Al Baraka ait fourni ces services bancaires, c'est plus la gestion des investissements qui lui était plus profitable. Ainsi, en 1993 elle a décidé de continuer à fonctionner juste comme une banque d'affaires, en tant que société d'investissement⁶. Ce changement a permis en 2004 à la banque islamique britannique, Bank of Britain (IBB), de devenir la première banque de détail entièrement islamique. Elle offre simultanément des comptes courants et d'épargne. À côté de ces banques islamiques, des banques conventionnelles offrent aussi des produits islamiques, rendant la concurrence plus importante sur le marché financier. Notamment la HSBC Amanah en 2004 et la Lloyds TSB, à partir de mars 2005⁷.

Ainsi, l'Angleterre possède la banque islamique la plus active et la plus développée dans l'Union Européenne. Mais d'autres grandes banques basées notamment en Écosse se développent. C'est le cas, de l'Halifax Bank of Scotland (HBOS) et de la Royal Bank of Scotland (RBS). La United National Bank (UNB) a lancé un produit hypothécaire islamique en 2004 destiné au marché écossais ; avec le cabinet de droit international, Norton Rose, fournissant des conseils sur les problèmes de la *charia* et les hypothèques basées sur le principe de la *Moucharaka*⁸.

Aussi développée qu'au Royaume-Uni, la finance islamique a une place prépondérante dans l'économie du **Luxembourg**. L'émergence de la finance islamique remonte à 1978, « lorsque la première institution de finance islamique a s'implanter dans un pays occidental choisit le Grand-Duché (Islamic Banking System International Holding SA) »⁹. C'est aussi en 1982 que la première compagnie d'assurance conforme à la *charia* en Europe s'établit à Luxembourg. Enfin, en 2002, la Bourse de Luxembourg fut la première bourse européenne à coter un *sukuk*¹⁰. Mais des obstacles législatifs empêchaient le développement de cette finance dans le pays. Ainsi, en 2008, l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) a entrepris des recherches pour développer la finance islamique dans le pays à travers deux axes de recherches : « la multiplication rapide du nombre de fonds d'investissement en provenance ou à destination du

4. *Ibid.*

5. (an) Fahim KHAN and Mario PORZIO, « *Islamic Banking and Finance in the European Union : A challenge* », *Studies in Islamic finance, accounting and governance*, Edward Elgar Publishing, 2010, p. 218.

6. *Ibid.*, p.214.

7. *Ibid.*, p.218.

8. *Ibid.*, p.220.

9. Charles MULLER et Pierre OBERLE, « *La finance islamique au Luxembourg : Une finance sans intérêts* », *land.lu*, 16 juin 2011, « <http://www.land.lu/page/article/4558/558/DEU/index.html> », consulté le 15 mai 2017.

10. *Ibid.*

Moyen-Orient et d'Afrique du Nord; et la création de fonds d'investissement islamiques au Luxembourg »¹¹. Pour assurer la conformité des produits islamiques à la *charia*, la conformité des investissements est laissée à l'appréciation d'un conseil d'administration *charia* composé d'érudits ayant étudié le Coran. Deux activités principales s'y sont développées : la cotation de *sukuk* et les fonds d'investissement conformes à la *charia*. Cependant, « aucune banque de détail n'offre de produits conformes à la *charia* au grand public en raison de la petite taille de la communauté musulmane dans le pays. D'autres pays, comme la France ou la Grande Bretagne semblent privilégier cette piste de croissance »¹². Ainsi, la Commission de surveillance du secteur financier luxembourgeois (CSSF) a conclu des accords de coopération avec un grand nombre d'autorités de surveillance ayant des liens avec la finance islamique telles que « la *Dubai Financial Services Authority*, la Banque centrale du Bahreïn, les autorités de surveillance des marchés boursiers de la Malaisie et des Emirats arabes unis, la *Qatar Financial Centre Regulation Authority* et l'*Egyptian Financial Supervisory Authority* »¹³. Ainsi, aujourd'hui, le Royaume-Uni et le Luxembourg sont les Etats en Europe qui favorisent le développement de la finance islamique, notamment avec l'émission de « 20 *sukuk* cotées à la Bourse de Londres pour une valeur d'environ 11 milliards d'USD. La bourse de Londres est cependant suivie de près par la bourse de Luxembourg avec ses 16 émissions de *sukuk* d'une valeur totale de 7,3 milliards d'USD »¹⁴.

À l'inverse du Royaume-Uni et du Luxembourg, le développement de la finance islamique et donc d'une banque islamique n'est apparu en **France** que tardivement. Le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) est l'institution qui est compétente pour délivrer une autorisation d'ouverture des banques étrangères sur le territoire français¹⁵. Ce comité reconnaît l'importance des capitaux étrangers et de l'obligation de diversification des sources de financements et d'investissements, à la fois pour les banques d'investissement et les banques de détail. Pour ces banques étrangères, un grand nombre de banques du Moyen-Orient, du Golfe et des pays islamiques est déjà établi en France. Par exemple, fin 2007, six banques libanaises, quatre banques iraniennes, deux banques pakistanaïses, deux banques qatariennes, une banque égyptienne, une banque d'Abu-Dhabi, une banque koweïtienne et une banque jordanienne ont été créées¹⁶. Mais aucune de ces banques, jusqu'en 2008, ne pouvait proposer aux français des produits islamiques. L'autorité bancaire

11. ALFI (Association of the Luxembourg Fund Industry), « ALFI publie un guide de bonnes pratiques pour la domiciliation et l'administration des fonds islamiques au Luxembourg », [alfi.lu](http://www.alfi.lu/sites/alfi.lu/files/files/Press/Press20%releases/Islamic-Funds-press-release-FR-final.pdf), 11 décembre 2012, « <http://www.alfi.lu/sites/alfi.lu/files/files/Press/Press20%releases/Islamic-Funds-press-release-FR-final.pdf> », consulté le 15 mai 2017.

12. Charles MULLER et Pierre OBERLE, 2011, *op. cit.*, « <http://www.land.lu/page/article/4558/558/DEU/index.html> », consulté le 15 mai 2017.

13. <http://www.luxembourgforfinance.com/fr/produits-services/finance-islamique>, consulté le 15 mai 2017.

14. <http://www.agefi.lu/mensuel/article.asp?numarticle=12854>

15. <http://lexinter.net/Legislation/cecei.htm>, consulté le 12 mai 2017.

16. (an) Fahim KHAN and Mario PORZIO, 2010, *op. cit.*, p. 169.

CECEI utilise les critères communs régissant tous les établissements bancaires pour la délivrance d'autorisations. Mais les informations fournies sur les produits islamiques conformément à la *charia* sont développées par des organisations telles que le Conseil des services financiers islamiques (IFSB¹⁷ / Islamic Financial Services Board), ou la comptabilité et la vérification des produits financiers islamiques (AAOIFI¹⁸ / Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions), et le marché financier international islamique (IIFM¹⁹ / International Islamic Financial Market). C'est l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 17 juillet 2007 qui constitue le premier texte en droit français. Il vise expressément la finance islamique²⁰. C'est le rapport d'information du Sénat du 22 juin 2007²¹ qui souligna la nécessité d'encourager l'émergence de la finance islamique en France. Grâce à cette autorité des marchés financiers, s'est ouvert à l'Île de la Réunion un fonds islamique le 29 mars 2008, géré par une filiale de la Société Générale, la Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI). Le 29 septembre 2009, le Crédit Agricole Asset Management lance sa première SICAV conforme à la *Charia*²². Ainsi, en France, c'est l'agence spécialisée en finance islamique, la société 570 easi (éthique à sensibilité islamique), créée en 2010, qui va tout mettre en œuvre pour assurer un financement conforme au droit musulman et à la réglementation française. Le premier prêt immobilier compatible avec les principes de l'islam « a été lancé en France lors du Salon international du monde musulman (SIMM²³). La société 570 easi est à l'origine de ce produit financier islamique »²⁴ qui permet d'acquérir un bien immobilier. Le partenaire de 570 easi est la banque Chaâbi, filiale de la Banque populaire marocaine. « Elle a été la première et la seule à avoir lancé les premiers comptes courants *charia*-compatibles »²⁵. Toutes ces opérations de finance islamique sont supervisées par l'ACERFI (Audit, conformité, éthique et recherche en finance islamique), « le premier comité de conformité éthique (*charia*-board) francophone constitué de juristes musulmans habilités à vérifier la conformité des produits financiers, dont Mohammad Patel est le secrétaire

17. Cette organisation a pour rôle de rechercher des voies d'intégration de la finance islamique à la finance internationale.

18. Ce comité a pour mission d'harmoniser les règles juridiques et les normes en matière comptable, d'audit et de gouvernance à l'intention des différentes institutions islamiques.

19. Il a pour objectif de concevoir de nouveaux mécanismes et instruments de marché compatibles à la fois avec la *Charia* et un développement rapide de la banque islamique.

20. C.I.F.I.E : Comité Indépendant de Finance Islamique en Europe, « <http://www.cife.fr/finance-islamique-en-france/> », consulté le 12 mai 2017.

21. Sénat Français, Rapport d'information n° 2007-2006) 347), « *La bataille des centres de décision économique : promouvoir la souveraineté économique de la France à l'heure de la mondialisation* », tomes I et II, « www.senat.fr/noticerap/2006/r06-347-1-notice.html », consulté le 12 mai 2017.

22. « *Finance islamique : le Crédit agricole lance trois produits shariah-compliant en France* », Al-Kanz.org, 29 septembre 2009. « <https://www.al-kanz.org/29/09/2009/finance-islamique-credit-agricole/> », consulté le 12 mai 2017.

23. Du 17 au 19 décembre 2011.

24. Hanan BEN RHOUMA, « *Finance islamique : le premier prêt immobilier halal sur le marché* », Saphir news, 20 décembre 2011. « http://www.saphirnews.com/Finance-islamique-le-premier-pret-immobilier-halal-sur-le-marche_a13623.html », consulté le 25 mai 2017.

25. *Ibid.*

général. Le produit créé par 570 easi est un contrat fondé sur la Mourabaha, qui est l'achat-revente d'un produit licite au sens islamique du terme, en l'occurrence ici un bien immobilier »²⁶. Dernièrement, le grand groupe d'assurance Swisslife a lancé le 4 juillet 2012 la première assurance-vie conforme à la finance islamique en France, certifiée par le Conseil *charia* français du Comité Indépendant de Finance Islamique en Europe²⁷.

En **Belgique**, c'est l'association belge des professionnels musulmans (ABPM) qui est à l'initiative de l'ouverture d'une banque islamique dans le pays. Le 7 mai 2009, cette association « a organisé une rencontre-débat avec les dirigeants des 4 formations démocratiques francophones, notamment autour de la finance islamique. L'objectif premier de cette rencontre était de comprendre la position des partis politiques face à la demande accrue de la population musulmane de Belgique de moyens de financement pour l'achat de biens immobiliers, certainement, mais aussi pour créer et/ou développer une entreprise »²⁸. Suite à cette rencontre, le 3 juin 2009, le ministre des Finances a proposé la constitution d'un groupe de travail à la Chambre pour examiner la situation spécifique du secteur financier islamique, et son adaptation dans le pays²⁹. Il n'y a actuellement pas de banque islamique dans le pays, mais la société existant en France, la société 570 easi annonce sa venue en Belgique, puisqu'elle « a annoncé sur sa page Facebook son intention de proposer un financement immobilier sans *riba* (intérêt) en Belgique »³⁰.

En **Allemagne**, c'est l'Autorité fédérale de supervision financière (BaFin) qui est compétente pour assurer la régulation de la finance dans le pays. C'est une institution fédérale indépendante sous la supervision du Ministère fédéral des Finances³¹. Elle a été créée le 1^{er} mai 2002. Avec une population musulmane de plus de 2 millions d'habitants, l'intégration d'une banque islamique est intéressante. Pour l'obtention d'une licence bancaire du BaFin, la banque doit obtenir une licence bancaire complète. Au cours des 15 dernières années, des banques n'ont eu que quelques discussions préliminaires avec le BaFin, n'ayant nullement abouti³². Mais depuis 2015, la filiale de Kueyitürk, la KT bank est la première banque islamique de détail en Allemagne. C'est une banque turque à capitaux koweïtiens. Cette banque « dispose de succursales à Francfort, Berlin, Cologne et Mannheim. Présente en Allemagne depuis 2004, KT Bank a obtenu de l'Autorité

26. Ibid.

27. Garance PARDIGON, « Finance islamique : Swiss Life lance Salam-Epargne & Placement », *toutsurmesfinances.com*, 4 juillet 2012, « <https://www.toutsurmesfinances.com/placements/finance-islamique-swiss-life-lance-salam-epargne-placement.html> », consulté le 12 mai 2017.

28. <http://www.abpm.be/finance-islamique/>, consulté le 25 mai 2017.

29. « Reynders propose un groupe de travail sur la finance islamique à la Chambre », *RTL INFO*, 3 juin 2009. « <http://www.rtl.be/info/belgique/politique/reynders-propose-un-groupe-de-travail-sur-la-finance-islamique-a-la-chambre-112045.aspx> », consulté le 25 mai 2017.

30. « Finance Islamique : la société 570 easi annonce sa venue en Belgique », *islamic-events.be*, 2 mars 2017. « <http://www.islamic-events.be/2017/03/finance-islamique-immobilier-halal/> », consulté le 25 mai 2017.

31. OCDE, « Études économiques de l'OCDE : Allemagne 2010 », OECD Publishing, 2011, p. 110.

32. (an) Fahim KHAN and Mario PORZIO, 2010, op. cit., p. 179.

fédérale de surveillance des finances (BaFin), une licence de courtage en 2010. En mars 2015, après avoir présenté une demande d'agrément en 2012, la BaFin lui a accordé une licence bancaire complète pour la fourniture d'activités de dépôts et de crédits »³³. Cette banque est très prospère dans le pays, puisque « les actifs de la banque ont doublé entre 2015 et 2016 et les perspectives de croissance de ses actifs pour 2017 sont de l'ordre de 80% »³⁴. D'autre part, des banques allemandes investissent dans le marché islamique à travers des Sukuk. Depuis 2004, « Le land de Saxe-Anhalt en Allemagne est devenu le premier à émettre des sukuk dans l'Europe de l'ouest. D'autres banques allemandes telles que la Deutsche Bank, Dresdner et WestLB ont commencé à intégrer les produits financiers islamiques dans leur gamme de produits. Ces services financiers sont généralement offerts par les banques allemandes à partir de leur filiales au Royaume-Uni et au Moyen-Orient »³⁵.

Comme en Allemagne, de même au **Pays-Bas**, l'investissement d'une banque islamique vient d'une banque turque. Le pays a commencé à s'intéresser à la finance islamique durant l'année 2007, où la DNB (la Banque Centrale) a publié une étude concernant les problèmes et défis réglementaires qu'elle devrait éventuellement adresser lors de l'introduction des produits financiers islamiques. Avec une population musulmane d'environ un million, un intérêt manifeste pour ce marché est présent dans ce pays. Un groupe de travail a ainsi été créé au sein de la *Holland Financial Center*, qui aura comme objectif de déterminer la stratégie que devrait adopter le pays afin de promouvoir et de développer la finance islamique localement. En 2008, la Banque néerlandaise et l'Autorité des marchés financiers ont identifié un « *besoin latent important* » pour les produits bancaires islamiques. Cependant, cela n'a jamais été réalisé³⁶. Aujourd'hui, dans le pays, seule la filiale du Groupe *Bank Garanti*³⁷, la *Global Bankers Institute* (GBI) fournit une grande variété de produits et services de la finance islamique conçus pour répondre aux besoins des clients³⁸. En collaboration avec les entreprises et les banques, GBI Islamic Finance a renforcé sa position en offrant des produits conformes à

33. Ezzedine GHLAMALLAH, « *La première banque islamique allemande prospère* », 3 avril 2017. <https://ribh.wordpress.com/24341/03/04/2017/>, consulté le 25 mai 2017.

34. *Ibid.*

35. Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM), octobre 2011, *op. cit.*, p. 31. « http://www.ammc.ma/sites/default/files/Etude_finance_islamique_2011_10_19.pdf », consulté le 12 mai 2017.

36. (an) EURO-ISLAM, « *First Dutch halal-bank might open in the Netherlands* », 12 août 2015. « <http://www.euro-islam.info/12/08/2015/first-dutch-halal-bank-might-open-in-the-netherlands/> », consulté le 25 mai 2017.

37. *Türkiye Garanti Bankası A.Ş.*, appelée *Garanti Bank* en anglais, est une société de services financiers basée en Turquie. Les sociétés qui composent le Groupe *Garanti Bank* incluent, sans s'y limiter, la *Garanti Bank International NV*, la *Garanti Bank Moscow*, la *Garanti Bank Romania*, (...). « https://en.wikipedia.org/wiki/Garanti_Bank », consulté le 25 mai 2017.

38. « *Garanti Bank International N.V. (GBI), a wholly-owned subsidiary of Garanti Bank, was established in 1990 in Amsterdam. Headquartered in the Netherlands, GBI also has operations in Germany, Turkey, Switzerland and Ukraine via its branches and representative offices. As a "global boutique bank", GBI furnishes customized, innovative and country-specific financial solutions to its customers worldwide in the areas of trade finance, private banking, structured finance, and corporate and commercial banking* ». « https://www.garanti.com.tr/en/our_company/investor_relations/corporate_information/subsidiaries.page », Consulté le 25 mai 2017.

la *charia* sur ses marchés cibles. Ainsi, la GBI est la première banque aux Pays-Bas à offrir des services bancaires islamiques. Les produits sont principalement structurés comme le financement *Mourabaha* et les dépôts *Mourabaha* offerts aux clients et aux institutions financières.

Comme en France, le financement islamique en Espagne est très récent, mais il est beaucoup plus limité. Il est restreint à une simple coopérative de services financiers islamiques, la CoopHalal, créée le 23 octobre 2014. Il a fallu des préparations, des investissements, et des recherches du Centre d'Études et de Recherche en Économie et Finances Islamiques (CEIFI), créé en 2013, pour que la coopérative CoopHalal se mette en place. Le CEIFI a servi de base pour développer une activité inexistante jusque-là en Espagne : « Notre premier objectif, c'est la promotion et la sensibilisation au financement islamique, à travers des formations »³⁹, explique **Najia Lotfi**, fondatrice et présidente du centre d'Études. Cette coopérative a pour but de mettre en relation des investisseurs, désireux de fructifier leur épargne en respectant les règles et les principes de la finance islamique, avec des entrepreneurs ou des professionnels à la recherche de financements halal⁴⁰. Le CEIFI a pour rôle de vérifier la conformité de ces investissements avec la *charia*, et CoopHalal examine parallèlement la viabilité économique du projet. Selon la présidente de CoopHalal, l'objectif du CEIFI est de travailler dans le cadre de son activité de recherche, à mettre sur pied des propositions d'adaptation juridiques et fiscales pour permettre aux banques islamiques de s'intégrer dans la législation espagnole. Selon la présidente, « c'est un type de financement qui est pénalisé aujourd'hui dans le cas d'un prêt immobilier, puisque la démarche oblige l'acquéreur à passer par l'intermédiaire d'une banque islamique, ce qui représente une double transaction au regard de la législation espagnole actuelle, et génère donc une double imposition ; de fait, dans ce schéma, le financement islamique n'est tout simplement pas viable d'un point de vue concurrentiel et économique »⁴¹. Ainsi, le pays s'intéresse de plus en plus à la finance islamique à travers l'organisation de différents séminaires organisés par l'École de commerce de Madrid, le Conseil des Services Financiers Islamiques (CSFI), et la banque centrale d'Espagne. Le séminaire du 30 juillet 2016 a permis à l'ensemble de ces acteurs économiques et financiers de démontrer et d'approuver que l'Espagne s'intéresse à ce sujet, où « le séminaire était non seulement important pour jalonner la revendication du secteur comme une partie importante du paysage économique de l'Espagne, mais aussi pour diriger la conversation européenne sur la finance islamique, y compris la

39. Francis MATEO, « L'émergence du financement islamique en Espagne », econostrum.info, 15 septembre 2015. « http://www.econostrum.info/L-emergence-du-financement-islamique-en-Espagne_a20606.html », consulté le 21 mai 2017.

40. RIBH (Journal de la finance islamique), « Finance islamique : CoopHalal une coopérative de services financiers halal en Espagne », 20 décembre 2014. « <https://ribh.wordpress.com/20/12/2014/finance-islamique-coophalal-une-cooperative-de-services-financiers-halal-en-espagne/> », consulté le 21 mai 2017.

41. Francis MATEO, *op. cit.*, 15 septembre 2015.

relation avec le Moyen-Orient »⁴². C'est ainsi, que la directrice du Centre Saoudien-Espagnol pour l'Économie et la Finance Islamique, Ecole de commerce de Madrid, Celia de Anca a déclaré que « l'une des choses dont nous parlons souvent est la prise de conscience croissante de la finance islamique dans le Golfe, ainsi que la prise de conscience croissante des similitudes entre les cultures espagnole et arabe »⁴³. L'engouement pour la finance islamique en Espagne n'a de cesse de prendre de l'importance, surtout qu'en 2017, du 28 au 29 novembre, et pour la deuxième fois, Madrid a été « l'épicentre de l'industrie Halal avec le salon ExpoHalal Spain 2017 et le cycle de conférences qui l'accompagne. Pendant deux jours, tables rondes et conférences sous forme de tables rondes accueillent experts, entrepreneurs, professionnels du Halal et institutions du monde entier »⁴⁴.

En **Italie**, pays n'hébergeant pas actuellement d'intermédiaires islamiques, il est intéressant d'étudier la demande de produits financiers islamiques. « L'islam est la deuxième religion d'Italie, comptant environ 1,2 million de croyants, dont environ 60 000 personnes ayant la nationalité italienne »⁴⁵. Ce faible nombre montre qu'il y a en 2010 une faible demande pour les services financiers islamiques. Mais le succès et la diffusion des produits et du système financier islamique dans les Etats voisins, pousse l'Italie à s'intéresser davantage à cette finance. Ainsi, depuis 2014, suite à une étude de la Commission nationale pour les sociétés et les opérations de Bourse (Consob)⁴⁶, les caractéristiques de la finance islamique ne sont pas un obstacle juridique en Europe et en Italie pour préparer des produits financiers conformes à la *Charia*. **Certes, il n'y a pas de réglementation spécifique et les changements en droit fiscal sont nécessaires.** A cet effet, un groupe d'experts travaille en partenariat avec le comité des finances de la chambre des députés pour réfléchir et créer le meilleur cadre législatif et réglementaire pour permettre l'ouverture et le développement de banques islamiques en Italie⁴⁷. L'engouement pour cette finance est poussé depuis 18 mois par l'organisation de nombreux débats et rencontres à l'initiative du comité islamique de Turin, des industriels, des investisseurs et des universitaires d'orient et d'occident. Ces rencontres donnent lieu à l'élaboration au Parlement italien d'un projet de loi sur le marché des produits et des services financiers islamiques. Selon eux, si la finance islamique représente 2 mille milliards de dollars en 2015, elle atteindra les 3,4 milliards de dollars en 2021⁴⁸. L'Italie doit profiter de ce marché d'afflux

42. (an), Neil KING, « Why Islamic finance is picking up in Europe », *gulfbusiness.com*, 30 juillet 2016. « <http://gulfbusiness.com/islamic-finance-in-europe/> », consulté le 21 mai 2017.

43. *Ibid.*

44. <http://fr.expohalal.com/le-cycle-de-conferences/>, consulté le 21 mai 2017.

45. (an) Fahim KHAN and Mario PORZIO, 2010, *op. cit.*, p. 192.

46. (it) CONSOB, « La finanza islamica nel contesto giuridico ed economico italiano », 6 juillet 2014, 68 p. « www.consob.it/documenti/Pubblicazioni/Quaderni.../qg6.pdf », consulté le 17 mai 2017.

47. (it) Monica STRANIERO, « Economia Finanza islamica, un'opportunità di crescita per l'Italia? », *vita.it*, 21 juillet 2016. « <http://www.vita.it/it/article/2016/07/21/finanza-islamica-unopportunita-di-crescita-per-litalia/140224/> », consulté le 17 mai 2017.

48. (it) Riccardo FERRAZZA, « Arriva in Parlamento la proposta per portare la finanza islamica in Italia », 19 mai 2017. « http://www.ilsole24ore.com/art/notizie/2017-05-18/la-proposta-portare-finanzia-islamica-italia-143553.shtml?uid=AEYojqOB&refresh_ce=1 », consulté le 21 mai 2017.

d'argent en provenance des pays arabes, notamment par l'introduction des sukuk. Selon le député italien Maurizio Bernardo, président de la commission des finances au Parlement italien, « *le commerce international et les investissements sont des outils importants pour stimuler la compétitivité de l'Italie* »⁴⁹. A ce jour, aucune autorisation n'a été accordée aux institutions qui seraient disposées à mener des activités bancaires fondées sur les principes de la finance islamique, mais l'engouement et l'accélération de ces dernières années présupposent un changement imminent dans le pays.

Alors qu'en Italie rien n'a été entrepris pour ouvrir une banque islamique, en Autriche, une étude a été réalisée par AT Kearney en 2007, une société de conseil en gestion des affaires à Vienne, qui confirme la forte croissance de la jeune communauté musulmane dans le pays. Elle affirme que les musulmans ont un taux d'épargne plus élevé que la moyenne autrichienne, « *les produits de financement islamiques s'installeront bien sur le marché autrichien* »⁵⁰. Après plusieurs années de succès au Royaume-Uni et en Europe continentale, la banque islamique est sur le point d'entrer sur le marché autrichien. Ainsi, en 2010, Il n'y a pas une banque islamique ou une institution financière, avec une fenêtre islamique, qui offre des produits conformes à la *charia*. Mais, l'Organisation autrichienne de normalisation a commencé à élaborer des normes communes pour la banque islamique au nom du Centre islamique d'information et de documentation (IIDZ)⁵¹. C'est en février 2016 qu'une banque autrichienne a annoncé qu'elle pilotait un compte courant islamique, le premier de son genre dans le pays. C'est la banque Bawag PSK, basée à Vienne, qui a déclaré qu'elle offre des comptes courants qui respectent la loi de la *charia*, et qui interdit de facturer des intérêts ou de faire de l'argent sur les économies⁵².

Ces principaux pays européens montrent parfaitement la place accordée à la finance islamique. Si certains pays, comme la Grande-Bretagne ou le Luxembourg, sont les pays de référence pour la finance islamique en Europe, d'autres pays tendent de les suivre. Il est intéressant d'évaluer dans un avenir proche et lointain la place que pourrait prendre la finance islamique dans cette région du monde, surtout depuis l'annonce du Brexit de la Grande-Bretagne de l'Europe..

49. *Ibid.*

50. (al) Jeannine HIERLANDER, « *Islamic Banking: Geldgeschäfte, von Allah genehmigt* », Diepress.com, 2 janvier 2010. « http://diepresse.com/home/wirtschaft/international/530678/Islamic-Banking_Geldgeschaefte-von-Allah-genehmigt », consulté le 17 mai 2017.

51. (an) « *Islamic banking enters the Austrian market* », Euro-islam.info, 2 janvier 2010. « <http://www.euro-islam.info/02/01/2010/islamic-banking-enters-the-austrian-market/> », consulté le 17 mai 2017.

52. « *Une banque autrichienne lance le 1er «compte islamique»* », Sputnik France, 15 janvier 2016. « <https://fr.sputniknews.com/international/201601151020967710-compte-islamique-autriche/> », consulté le 17 mai 2016.

2. QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA FINANCE ISLAMIQUE EN EUROPE ?

La crise financière de 2008, qui a démarré aux Etats-Unis et s'est propagée sur tous les continents, provoquant un crash financier et boursier, a été l'instigatrice d'une prise de conscience planétaire, et spécifiquement européenne de la place de la Finance islamique dans les marchés financiers internationaux. En effet, de par sa prohibition de l'intérêt, et son nécessaire adossement à des biens tangibles, la finance islamique a été perçue comme la solution future pour éviter de nouvelles crises financières causées par un surendettement des ménages⁵³. L'intérêt de cette finance est son obligation de rester dans le cadre de l'économie réelle ; ainsi des non musulmans, soucieux du respect de l'éthique, vont se tourner vers cette finance. Où « *une étrange fascination bien au-delà des cercles d'initiés et des milieux musulmans : articles en cascade dans la presse généraliste, reportages télévisés, multiplication des ouvrages sur le sujet, y compris dans le monde francophone* »⁵⁴. Ainsi, ces dernières années, la finance islamique a connu une forte croissance, de près de 11,5% entre 2010 et 2015⁵⁵. Nettement plus élevée que celle des banques conventionnelles, avec seulement 3%⁵⁶.

La Grande-Bretagne est le seul pays occidental qui se trouve parmi les dix pays qui favorisent le plus la finance islamique. Dans ce pays, il y a trois banques entièrement islamiques qui sont l'*Islamic Bank of Britain*, l'*European Islamic Investment Bank*, et la *Bank of London and Middle East*⁵⁷. Cette évolution a généré un grand intérêt, et une libéralisation accrue de ce marché, faisant du Royaume-Uni le centre de la finance islamique dans les places financières occidentales. En effet, « *Londres est classé le huitième marché de la finance islamique dans le monde derrière la Malaisie, l'Arabie Saoudite, mais avant le Pakistan et l'Egypte* »⁵⁸. Ainsi, aujourd'hui, le Royaume-Uni a six banques islamiques et 16 banques conventionnelles offrant des produits islamiques, le Luxembourg ne possède qu'une seule banque islamique, l'Eurisbank, et la France une seule banque, la Chaabi Bank, filiale du groupe Banque Populaire du Maroc.

Malgré les aspirations de développement dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, la finance islamique a du mal à s'imposer en Europe. En effet, toutes les banques qui commercialisent des produits *Halal* doivent être validées par un organisme islamique de contrôle, l'AAOIFI, mais ce système financier

53. Elyès JOUINI et Olivier PASTRE, « *La finance islamique: une solution à la crise ?* », Economica, Paris, 2009, 122 p.

54. Khaled SOR, « *De l'économie à la finance islamique itinéraire de l'ajustement d'un produit identitaire à la globalisation libérale* », Religioscope, Etudes et analyses, n° 25, Avril 2012, p. 10. « religion.info/pdf/2012_04_Sor.pdf », consulté le 25 mai 2017.

55. (an), Isabel GARRIDO, María MENDEZ, et Pablo MORENO, « *Islamic finance : Developments and outlook* », Economic Bulletin, octobre 2016, p. 3. « www.bde.es/ff/webbde/SES/Secciones/.../16/.../be1610-art3e.pdf », consulté le 25 mai 2017.

56. *Ibid.*, p. 4.

57. Financial Services Authority, « www.fsa.gov.uk », consulté le 25 mai 2017.

58. Conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM), octobre 2011, *op. cit.*, p. 30.

proposant des produits islamiques est difficile à intégrer et à standardiser vis-à-vis du système financier classique. « Comme le souligne Ada Di Marzo (*Les Echos*, 12/10/2012), « Les limites au développement de cette activité aujourd'hui sont plutôt liées à l'offre et non pas à la demande »⁵⁹. La finance islamique a connu une croissance rapide au cours des dernières années, mais reste concentrée dans quelques pays. « Les actifs bancaires islamiques ont enregistré une croissance à deux chiffres au cours de la dernière décennie, passant d'environ 200 milliards de dollars en 2003 à 1,8 mille milliards à la fin de 2013 (Ernst & Young, 2014 ; IFBB, 2014 et Oliver Wyman, 2009). Cependant, malgré cette croissance fulgurante, les actifs bancaires islamiques restent concentrés dans la région du CCG (Conseil de Coopération du Golfe), et des pays de l'Asie. Sur le plan mondial, le poids de la finance islamique est relativement faible, les actifs bancaires islamiques représentent seulement 1 % de la finance mondiale »⁶⁰.

Une question centrale se pose, aujourd'hui suivant la conjoncture politico-économique : où se dirige l'Europe vis-à-vis de l'implantation des banques islamiques ?

Il est important de remarquer que le paysage de l'éducation financière islamique et l'industrie financière islamique, d'environ 2 milliards de dollars, ont considérablement pris de l'importance au cours des 20 dernières années⁶¹. Concernant l'éducation, l'Europe s'intéresse de plus en plus à l'éducation financière islamique. Le Royaume-Uni est le pays précurseur pour l'enseignement de la finance islamique, puisqu'il dispose de 26 masters en finance islamique⁶², contre simplement deux en France, à Paris et à Strasbourg⁶³. L'Europe a besoin de plus d'étudiants et de professionnels capables de comprendre et de travailler dans la finance islamique surtout que la tendance révèle une croissance positive, qui devra atteindre en 2020 les 3 milliards de dollars⁶⁴.

En Europe, surtout occidentale, la finance islamique continue de croître dans le secteur de l'immobilier ; domaine restant très attractif pour les investisseurs. Selon l'entreprise immobilière JLL (Jones Lang LaSalle)⁶⁵, « environ 60% des investissements des pays du Golfe, au Royaume-Uni et en Allemagne sont conformes

59. www.lafinancepourtous.com, consulté le 25 mai 2017.

60. Elmehdi MAJIDI, *op. cit.*, 2016, p. 8.

61. (an) Mujtaba KHALID, « *The Islamic finance education landscape* », in. *Islamic Finance news*, décembre 2016, p. 14. « <http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.

62. <http://www.mastersportal.eu/study-options/268927246/islamic-studies-united-kingdom.html>, consulté le 30 mai 2017.

63. Isabelle REY-LEFEBVRE, « En France, la « finance islamique » reste peu enseignée », *lemonde.fr*, 15 octobre 2014. « http://www.lemonde.fr/education/article/2014/10/15/en-france-la-finance-islamique-reste-peu-enseignee_4506419_1473685.html », consulté le 30 mai 2017.

64. Mujtaba KHALID, 2016, *op. cit.*, p. 14.

65. JLL est une entreprise américaine spécialisée dans le conseil en immobilier d'entreprise. Le siège du groupe est situé à Chicago dans l'Illinois. Depuis plus de 200 ans, la société accompagne les entreprises, les propriétaires et les investisseurs aux niveaux national, européen et mondial. « <https://fr.wikipedia.org/wiki/JLL> », consulté le 25 mai 2017.

à la *charia* »⁶⁶. Dans le secteur de l'assurance, la tendance est aussi significative, puisqu'au début de l'année 2016, Azurite Courtage a créé une assurance respectant les principes de la *charia*, l'assurance *Takaful*⁶⁷, pour les résidents français⁶⁸. Noorassur⁶⁹, une société qui proposait des produits en ligne compatibles à la *charia*, a ouvert plusieurs bureaux à travers le pays, pour les mariages, les études, les pensions (...) ⁷⁰. Le Luxembourg, pour sa part, est le centre financier en Europe pour la collecte de fonds islamiques. Il est considéré comme le plus grand domicile pour les fonds islamiques en Europe, et le troisième plus grand domicile dans le monde après la Malaisie et l'Arabie Saoudite. Il héberge actuellement 44 fonds domiciliés, qui sont qualifiés d'islamiques, représentant 2,27 milliards de dollars américains⁷¹. Dernièrement, pour accroître ces financements, le 10 mars 2016, Abu Dhabi Global Market⁷² (ADGM) et Luxembourg for Finance⁷³ (LFF) ont signé un protocole d'entente (MoU)⁷⁴ sur la coopération bilatérale. L'objectif principal de cet accord est de faciliter et de renforcer toutes les initiatives transfrontalières de financements islamiques entre leurs deux pays⁷⁵. Étant donné la flexibilité du cadre de réglementation et d'investissement du Luxembourg, ce pays est un lieu stratégique pour le développement de la finance islamique. La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, à travers le vote du Brexit en juin 2016, ouvrira les portes à de nombreuses entreprises basées au Royaume-Uni de se déplacer vers

66. (an) Shakeel ADLI et Paula WILSON, « *The Islamic finance education landscape* », in. Islamic Finance news, décembre 2016, p. 23. « <http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.

67. *Takaful est une assurance islamique. Elle prend la forme d'une assurance coopérative avec mise en commun des fonds, selon le principe de l'assistance mutuelle. Dans le système Takaful, les membres sont à la fois assureurs et assurés. L'assurance traditionnelle est interdite dans l'Islam car elle contient plusieurs éléments Haram tels que le Gharar et la Riba*

68. Carole MOLÉ-GENLIS, « *Azurite Courtage lance le troisième contrat d'assurance vie Takaful en France* », *l'argus de l'assurance*, 26 janvier 2015. « <http://www.argusdelassurance.com/produits-services/epargne-retraite/azurite-courtage-lance-le-troisieme-contrat-d-assurance-vie-takaful-en-france.89113> », consulté le 25 mai 2016.

69. NOORASSUR, est un réseau de conseillers Epargne & Assurances Islamique de France. « http://www.noorassur.com/qui_sommes_nous.php », consulté le 25 mai 2016.

70. (an) Jean-Baptiste SANTELLI, « *Islamic finance finds a perfect market in France* », in. Islamic Finance news, décembre 2016, p. 49. « <http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.

71. (an) Ashraf AMMAR et Mouna SIALA, « *Luxembourg and Islamic finance* », in. Islamic Finance news, décembre 2016, p. 59. « <http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.

72. Abu Dhabi Global Market est un centre financier international situé au cœur de la capitale des Emirats Arabes Unis, à Abu Dhabi.

73. Luxembourg for Finance (LFF), l'agence pour le développement de la place financière, est un partenariat public-privé entre le gouvernement luxembourgeois et la Fédération des professionnels du Secteur Financier, Luxembourg (PROFIL). Fondée en 2008, son but est de développer l'industrie des services financiers au Luxembourg et d'identifier de nouvelles opportunités de développement.

74. MoU: Memorandum of Understanding.

75. (an) « *Luxembourg signs MoU on Bilateral Cooperation with Abu Dhabi Global Market* », Luxembourg for finance, 11 mars 2016. « <http://www.luxembourgforfinance.com/en/news/luxembourg-signs-mou-bilateral-cooperation-abu-dhabi-global-market> », consulté le 25 mai 2017.

le Luxembourg, car il s'agit d'un solide centre de financement transfrontalier⁷⁶. Ainsi, lors d'une interview à la radio de la BBC⁷⁷, le Président directeur général de *Luxembourg for finance*, Nicolas Mackel, déclare avoir reçu plusieurs appels de plusieurs grandes institutions d'investissement desservant le marché européen et domiciliées actuellement au Royaume-Uni, vouloir transférer leurs institutions vers le Luxembourg⁷⁸.

Les futures années sont importantes pour mesurer la place qu'aura à l'avenir la finance islamique dans la région européenne. Selon diverses études, la population musulmane vivant dans l'Union Européenne devrait augmenter de 10 millions d'ici 2030⁷⁹. Cette augmentation signifie une augmentation potentielle de la clientèle de la finance islamique. Spécifiquement la France, puisque c'est le premier pays européen qui a la plus grande communauté musulmane sur son territoire. A l'horizon 2030, elle représentera plus de 10% de la population⁸⁰. Ainsi, la France pourrait devenir le second marché mondial du *Takaful*. Mais actuellement, les produits proposés sont très limités, à savoir, pour l'assurance, il n'y a pas de solutions *Takaful-dommages* (assurances de biens et de responsabilités). Seules existent des solutions *Takaful-famille* (assurances de personnes)⁸¹. Le total des actifs de financement islamique dans le monde entier devrait atteindre un montant de 3,5 milliards de dollars d'ici 2021 par rapport à 2 milliards de dollars actuellement, selon le rapport sur la croissance résiliente de la finance islamique de Thompson Reuters publié en 2016⁸².

CONCLUSION

La finance islamique a su se transformer sur l'espace européen grâce à des initiatives locales et nationales plus ou moins bénéfiques d'un pays européen à un autre. En l'espace de quarante ans, une expansion réelle et significative notamment dans les services bancaires et les crédits à la consommation est présente. Cette finance est très jeune comparée à la finance traditionnelle, surtout en Europe. Le Royaume-Uni avec le Luxembourg restent les pays où le secteur bancaire islamique est le plus développé. En outre, après la crise financière mondiale, qui a sévèrement touché le secteur bancaire européen, la demande d'investissements éthiques des Européens est plus forte, ce qui pourrait se traduire par une demande accrue de services financiers islamiques. A

76. Ashraf AMMAR et Mouna SIALA, décembre 2016, *op. cit.*, p. 59.

77. BBC Radio est l'un des départements principaux de la British Broadcasting Corporation (BBC). Il gère, finance et organise les programmes radiophoniques diffusés sur les stations de radio de la BBC. « www.wikipedia.com », consulté le 25 mai 2017.

78. Ashraf AMMAR et Mouna SIALA, décembre 2016, *op. cit.*, p. 59.

79. (an), Iwona SOBOL, septembre 2015, *op. cit.*, p. 9.

80. (an) « *Takaful in France needs investors to take off* », saafi.fr, 19 août 2015. « <http://saafi.fr/author/saafi/page/4/> », consulté le 25 mai 2017.

81. *Ibid.*

82. (an) Lulwa SHALHOUB, « *Islamic finance sees big growth in Europe* », arabnews.com, 31 janvier 2017. « <http://www.arabnews.com/node/1046871/business-economy> », consulté le 30 mai 2017.

l'heure actuelle, il reste un certain nombre d'obstacles à surmonter. Le récent historique de cette activité ne permet pas un recul suffisant. D'autre part, divers facteurs doivent être pris en compte, comme le nombre restreint de spécialistes en la matière, l'absence d'harmonisation dans l'interprétation de la *charia*, qui sont des éléments importants à dompter. En effet, les perspectives de croissance sont très bonnes mais il reste beaucoup de travail pour satisfaire les ambitions de ce secteur. Beaucoup de pays de l'Union Européenne, comme la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou encore l'Italie disposent d'une législation « sommaire » ou non appropriée sur les questions de la gestion des risques, sur les coûts élevés des produits bancaires islamiques, notamment fiscales.

BIBLIOGRAPHIE

• Ouvrages

- (an), **AL- OMAR** Fuad and **HAQ** Mohammed Abdel, «Islamic Banking: Theory, Practices and Challenges», Zed Books, London, 1996, 160 p.
- **JOUNI** Elyès et **PASTRÉ** Olivier, «*La finance islamique : Une solution à la crise ?* », Economica, 2009, 122 p.
- (an) **KHAN** Fahim and **PORZIO** Mario, «*Islamic Banking and Finance in the European Union: A challenge*», *Studies in Islamic finance, accounting and governance*, Edward Elgar Publishing, 2010, 241 p.

• Articles dans un ouvrage

- (an) **ADLI** Shakeel et **WILSON** Paula, «*The Islamic finance education landscape* », in. *Islamic Finance news*, décembre 2016, p. 23. «<http://islamic-financenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.
- (an) **AMMAR** Ashraf et **SIALA** Mouna, «*Luxembourg and Islamic finance* », in. *Islamic Finance news*, décembre 2016, p. 59. «<http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.
- (an) **KHALID** Mujtaba, «*The Islamic finance education landscape* », in. *Islamic Finance news*, décembre 2016, pp. 14-15. « <http://islamicfinancenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.
- **OCDE**, «*Études économiques de l'OCDE : Allemagne 2010* », OECD Publishing, 2011, 162 p.
- **SOR** Khaled, «*De l'économie à la finance islamique itinéraire de l'ajustement d'un produit identitaire à la globalisation libérale* », *Religioscope*, Etudes et analyses, n° 25, Avril 2012, «religion.info/pdf/2012_04_Sor.pdf », 17 p.

• Articles, recherches et travaux universitaires

- **CDVM** (Conseil déontologique des valeurs mobilières), «*La finance islamique* », octobre 2011, 43 p. « http://www.ammc.ma/sites/default/files/Etude_finance_islamique_2011_10_19.pdf », consulté le 12 mai 2017.
- (it) **CONSOB**, «*La finanza islamica nel contesto giuridico ed economico italiano* », 6 juillet 2014, 68 p. « www.consob.it/documenti/Pubblicazioni/Quaderni.../qg6.pdf », consulté le 17 mai 2017.
- **BENGARAI** Shaykh Tarik, «*Éléments de réponses pour moraliser l'économie et la rendre au service de l'Homme, pour une finance éthique, responsable, solidaire et participative* », 2013, 10 p. « <https://www.aef.asso.fr/publications/rapport-moral-sur-l-argent-dans-le-monde/rapport-moral-2013/eacute-l-eacute-ments-de-r-eacute-ponses-pour-moraliser-l-146-eacute-conomie-et-la-rendre-au-service-de-l-146-homme-pour-une-finance-eacute-thiqu-e-responsable-solidaire-et-participative> », consultée le 12 mai 2017.

- (an), **GARRIDO** Isabel, **MENDEZ** María, et **MORENO** Pablo, « *Islamic finance: Developments and outlook* », Economic Bulletin, octobre 2016, 9 p. « www.bde.es/f/webbde/SES/Secciones/.../16/.../be1610-art3e.pdf », consulté le 25 mai 2017.
- **MAJIDI** Elmehdi, « *La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de MENA ?* », Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques, Académie de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ecole doctorale 481 sciences sociales et humaines, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion Centre d'Analyse Théorique et de Traitement des données économiques (CATT), 4 janvier 2016, 253 p. « <http://www.theses.fr/2016PAUU2001.pdf> », consulté le 1^{er} mai 2017.
- (an), **SOBOL** Iwona, « *Islamic Banking in the European Union Countries* », septembre 2015, 14 p. « <http://eis.ktu.lt/index.php/EIS/article/view/12806/7199> », consulté le 12 mai 2017.

• Articles de presse

- **Al-Kanz.org**, « *Finance islamique : le Crédit agricole lance trois produits shariah-compliant en France* », 29 septembre 2009. « <https://www.al-kanz.org/2009/09/29/finance-islamique-credit-agricole/> », consulté le 12 mai 2017.
- **ALFI** (Association of the Luxembourg Fund Industry), « *ALFI publie un guide de bonnes pratiques pour la domiciliation et l'administration des fonds islamiques au Luxembourg* », alfi.lu, 11 décembre 2012, « <http://www.alfi.lu/sites/alfi.lu/files/files/Press/Press%20releases/Islamic-Funds-press-release-FR-final.pdf> », consulté le 15 mai 2017.
- **BEN RHOUMA Hanan**, « *Finance islamique : le premier prêt immobilier halal sur le marché* », Saphir news, 20 décembre 2011. « http://www.saphirnews.com/Finance-islamique-le-premier-pret-immobilier-halal-sur-le-marche_a13623.html », consulté le 25 mai 2017.
- **CIFIE** (Comité Indépendant de Finance Islamique en Europe), « <http://www.cifie.fr/finance-islamique-en-france/> », consulté le 12 mai 2017.
- (an) **EURO-ISLAM.INFO**:
 - « *Islamic banking enters the Austrian market* », 2 janvier 2010. « <http://www.euro-islam.info/2010/01/02/islamic-banking-enters-the-austrian-market/> », consulté le 17 mai 2017.
 - « *First Dutch halal-bank might open in the Netherlands* », 12 août 2015. « <http://www.euro-islam.info/2015/08/12/first-dutch-halal-bank-might-open-in-the-netherlands/> », consulté le 25 mai 2017.
- (it) **FERRAZZA** Riccardo, « *Arriva in Parlamento la proposta per portare la finanza islamica in Italia* », 19 mai 2017. « http://www.ilsole24ore.com/art/notizie/2017-05-18/la-proposta-portare-finanzia-islamica-italia-143553.shtml?uuid=AEYoqJOB&refresh_ce=1 », consulté le 21 mai 2017.

- **GHLAMALLAH** Ezzedine, « *La première banque islamique allemande prospère* », 3 avril 2017. <https://ribh.wordpress.com/2017/04/03/24341/> », consulté le 25 mai 2017.
- (al) **HIERLANDER** Jeannine, « *Islamic Banking: Geldgeschäfte, von Allah genehmigt* », Diepresse.com, 2 janvier 2010. « http://diepresse.com/home/wirtschaft/international/530678/Islamic-Banking_Geldgeschaeefte-von-Allah-genehmigt », consulté le 17 mai 2017.
- **ISLAMIC-EVENTS**, « *Finance Islamique : la société 570 easi annonce sa venue en Belgique* », 2 mars 2017. « <http://www.islamic-events.be/2017/03/finance-islamique-immobilier-halal/> », consulté le 25 mai 2017.
- (an) **KING** Neil, « *Why Islamic finance is picking up in Europe* », gulfbusiness.com, 30 juillet 2016. « <http://gulfbusiness.com/islamic-finance-in-europe/> », consulté le 21 mai 2017.
- **MATEO** Francis, « *L'émergence du financement islamique en Espagne* », econostrum.info, 15 septembre 2015. « http://www.econostrum.info/L-emergence-du-financement-islamique-en-Espagne_a20606.html », consulté le 21 mai 2017.
- **MULLER** Charles et **OBERLE** Pierre, « *La finance islamique au Luxembourg : Une finance sans intérêts* », land.lu, 16 juin 2011, « <http://www.land.lu/page/article/558/4558/DEU/index.html> », consulté le 15 mai 2017.
- **PARDIGON** Garance, « *Finance islamique : Swiss Life lance Salam-Epargne & Placement* », toutсурmesfinances.com, 4 juillet 2012, « <https://www.toutсурmesfinances.com/placements/finance-islamique-swiss-life-lance-salam-epargne-placement.html> », consulté le 12 mai 2017.
- **REY-LEFEBVRE** Isabelle, « *En France, la « finance islamique » reste peu enseignée* », lemonde.fr, 15 octobre 2014. « http://www.lemonde.fr/education/article/2014/10/15/en-france-la-finance-islamique-reste-peu-enseignee_4506419_1473685.html », consulté le 30 mai 2017.
- **RIBH** (Journal de la finance islamique), « *Finance islamique : CoopHalal une coopérative de services financiers halal en Espagne* », 20 décembre 2014. « <https://ribh.wordpress.com/2014/12/20/finance-islamique-coophalal-une-cooperative-de-services-financiers-halal-en-espagne/> », consulté le 21 mai 2017.
- **RTL INFO**, « *Reynders propose un groupe de travail sur la finance islamique à la Chambre* », 3 juin 2009. « <http://www.rtl.be/info/belgique/politique/reynders-propose-un-groupe-de-travail-sur-la-finance-islamique-a-la-chambre-112045.aspx> », consulté le 25 mai 2017.
- (an) **SANTELLI** Jean-Baptiste, « *Islamic finance finds a perfect market in France* », in. Islamic Finance news, décembre 2016, p. 49. « <http://islamic-financenews.com/sites/default/files/supplements/IFNGUIDE2017.pdf> », consulté le 25 mai 2017.

- (an) **SHALHOUB** Lulwa, « *Islamic finance sees big growth in Europe* », arabnews.com, 31 janvier 2017. « <http://www.arabnews.com/node/1046871/business-economy> », consulté le 30 mai 2017.
- **SPUNIK France**, « *Une banque autrichienne lance le 1er « compte islamique »* », 15 janvier 2016. « <https://fr.sputniknews.com/international/201601151020967710-compte-islamique-autriche/> », consulté le 17 mai 2016.
- (it) **STRANIERO** Monica, « *Economia Finanza islamica, un'opportunità di crescita per l'Italia?* », vita.it, 21 juillet 2016. « <http://www.vita.it/it/article/2016/07/21/finanza-islamica-unopportunita-di-crescita-per-litalia/140224/> », consulté le 17 mai 2017.

- **Sites internet**

- www.abpm.be
- www.agefi.lu
- www.fsa.gov.uk
- www.lexinter.net
- www.luxembourgforfinance.com
- www.mastersportal.eu
- www.noorassur.com